

L'assemblée extraordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **24 AVRIL 2023** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Wallace a présidé avec les conseillers suivants présents :

Kirk Feeny
Marc Bakos
Tanya Clarke
Laurie Ann Prévost
Elgin Mac Farlane

Étaient absents :
Margo McCaffrey

Adam Antonopoulos, directeur général, a enregistré le compte rendu de la réunion.

1. **OUVERTURE DE LA REUNION**

23-S04-01

PROPOSÉ PAR : Conseiller Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Prévost

Que l'assemblée spéciale soit ouverte à 18 h 58

ADOPTÉE

2. **DEMANDE OFFICIELLE RACCORDEMENT D'EAU VILLE DE HUNTINGDON – LOT 5 266 124**

ATTENDU QUE les membres du conseil de la ville de Huntingdon désirent obtenir une résolution du conseil municipal de la municipalité de Hinchinbrooke concernant la demande d'alimentation en eau potable du lot 5 266 124 sur la rue Luc.

23-S04-02

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que le conseil municipal demande officiellement à la ville de Huntingdon d'approuver l'alimentation d'eau du lot 5 266 124 situé dans la municipalité de Hinchinbrooke sur la rue Luc pour un futur développement résidentiel.

ADOPTÉE

3.1 **PROJET DE RÈGLEMENT 457**

AVIS DE MOTION a été donné par le conseiller Bakos pour l'adoption du projet de règlement 457 pour le règlement de gestion contractuelle. Le règlement sera adopté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

3.2 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 457**

23-S04-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Le projet de règlement #457 pour l'adoption d'une loi de gestion contractuelle a été déposé.

4. **SOUTENEZ LES TRAVAUX DE MTMD SUR LE PONT CAMERON**

ATTENDU QUE Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) désire procéder à la réparation du pont Cameron (P-03152) sur la montée de Rockburn, au-dessus de la rivière aux Outardes, à Hinchinbrooke ;

ATTENDU QUE Le projet nécessite des acquisitions à l'extérieur de l'emprise du chemin public existant ;

ATTENDU QU'Une portion de ces acquisitions est exemptée du processus d'autorisation CPTAQ puisque contenue dans le corridor d'une largeur de 30 m permis à l'art. 41 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

ATTENDU QUE La portion de cette acquisition qui est exclue de cette exemption et qui doit donc être prise en compte dans la présente demande d'autorisation CPTAQ représente une aire de 267,0 m² sur une partie du lot 5 266 015.

23-S04-03

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane

APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le conseil municipal appuie officiellement la demande du MTMD d'acquérir un terrain de M. Kenneth Thompson afin d'effectuer des travaux sur le pont Cameron situé sur le chemin Rockburn Side.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de questions de la salle, ce point est déposé.

6. **AJOURNEMENT**

22-S04-04

PROPOSÉ PAR : Conseiller Clarke

APPUYÉ PAR : Conseiller Prévost

Que l'ordre du jour de l'assemblée étant dûment complété, l'assemblée soit ajournée à 19 h 05

ADOPTÉE

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur général

